

Monsieur le Délégué Général de l'Union Sociale  
pour l'Habitat  
Madame la Directrice Régionale de  
l'Environnement, de l'Aménagement et du  
Logement de Bourgogne

Nevers, le 18 septembre 2014

Dossier suivi par F. COCHET

☎ 03 86 60 78 91

Nos réf. : 2014.18.09

Objet : Candidature à l'Appel à Projets 10 000 Logements HLM accompagnés

Monsieur le Délégué Général, Madame la Directrice,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous transmettre la candidature du projet de

**« PACK JEUNES POUR LE LOGEMENT AUTONOME »**

à l'appel projets 10 000 logements HLM accompagnés.


Fruit d'un large travail partenarial, cette candidature constitue une **réponse collective des acteurs neversois** coordonnée par Nevers Agglomération.

Afin de mettre en œuvre ce projet innovant, LOGIVIE sollicite la participation financière de l'USH et de l'Etat à hauteur de :

- 8 800 € TTC la première année du projet
- 7 000 € TTC la deuxième année du projet

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué Général, Madame la Directrice Régionale, l'expression de ma haute considération.

Le Directeur Général,  
Denis VITZ



**Siège Social et bureaux** : 13, rue des Docks - BP 538 - 58005 Nevers Cedex • tél. 03 86 59 96 75 • fax 03 86 59 96 65  
**Agence de Nevers** : 13, rue des Docks - BP 538 - 58005 Nevers Cedex • tél. 03 86 59 76 60 • fax 03 86 59 96 70  
**Agence de Chalon-sur-Saône** : 13, Bd de la République - 71100 Chalon-sur-Saône • tél. 03 85 90 89 89 • fax 03 85 90 89 60



## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

**Pièce 2 du dossier : Attestation de non commencement**

Je soussigné, Denis VITZ, Directeur Général de LOGIVIE,

**Atteste sur l'honneur que l'opération suivante n'a pas connu de début d'exécution au sens des dispositions du décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 :**

Nature de la subvention sollicitée :

Participation à la mise en place du « Pack Jeunes Pour le Logement Autonome »

Intitulé de l'opération :

Dispositif d'accompagnement des jeunes de Foyers de Jeunes Travailleurs vers le logement autonome

Coût prévisionnel du projet pour LOGIVIE :

Année N : 11 800 € TTC

Année N+1 : 10 800 € TTC

Montant de la subvention sollicitée :

Année N : 8 800 € TTC

Année N+1 : 7 000 € TTC

Dans le cas où le projet débiterait avant la notification de la décision de l'USH et de l'Etat, je m'engage à vous en informer.

Fait à Nevers, le 18 septembre 2014

Le Directeur Général,  
Denis WITZ

Nevers,  
Le 18 septembre 2014

Dossier de candidature : Appel à projets 10 000 logements HLM accompagnés  
Pièce 1 du dossier : Plan de financement prévisionnel

**Plan de financement prévisionnel**  
« Pack Jeunes Pour le Logement Autonome »  
LOGIVIE

Conformément au descriptif du projet,  
Le plan de financement prévisionnel du présent projet est le suivant :

Année N :

Plan de financement prévisionnel LOGIVIE année N				
Dépenses		Recettes		
Diagnostic CLA	600 €	LOGIVIE	25%	3 000 €
Subvention FJT pour prestation d'accompagnement individuel dans le logement	2 000 €	Etat USH Appel à projets 10 000	75%	8 800 €
Accompagnement gestion locative organisme	4 800 €			
Subvention Nièvre Habitat pour logement pédagogique : mobilisation du logement	2 400 €			
Subvention association pour prestation dans le logement pédagogique : ateliers et chantiers	2 000 €			
	<b>11 800 €</b>			<b>11 800 €</b>

Année N + 1 :

Plan de financement prévisionnel LOGIVIE année N+1				
Dépenses		Recettes		
Diagnostic CLA	600 €	LOGIVIE	28%	3 000 €
Financement prestation FJT d'accompagnement individuel dans le logement	2 000 €	Etat USH Appel à projets 10 000	65%	7 000 €
Accompagnement gestion locative organisme	4 800 €	Nevers Agglomération	7%	800 €
Logement pédagogique : mobilisation du logement	2 400 €			
Subvention association pour prestation dans le logement pédagogique : ateliers et chantiers	1 000 €			
	<b>10 800 €</b>			<b>10 800 €</b>

Le Directeur Général,  
Denis VITZ





Monsieur le Délégué Général de l'Union  
Sociale pour l'Habitat  
Madame la Directrice Régionale de  
l'Environnement, de l'Aménagement et du  
Logement de Bourgogne

Nevers,  
Le 18 septembre 2014

Dossier suivi par Stéphane DEGUELTE

☎ 03 86 21 67 27

s.deguelte@nievrehabitat.com

Objet : Candidature à l'Appel à Projets 10 000 Logements HLM accompagnés

Monsieur le Délégué Général, Madame la Directrice Régionale,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous transmettre la candidature du projet de

« PACK JEUNES POUR LE LOGEMENT AUTONOME »

à l'appel projets 10 000 logements HLM accompagnés.

Fruit d'un large travail partenarial, cette candidature constitue une **réponse collective des acteurs neversois** coordonnée par Nevers Agglomération.

Afin de mettre en œuvre ce projet innovant, Nièvre Habitat sollicite la participation financière de l'USH et de l'Etat à hauteur de :

- 8 800 € TTC la première année du projet
- 8 000 € TTC la deuxième année du projet

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué Général, Madame la Directrice Régionale, l'expression de ma haute considération.

Le Président,  
Jacques LEGRAIN



1, rue Emile-Zola - B.P. 56  
58020 NEVERS Cedex

Téléphone  
03.86.21.67.00

RCS NEVERS

501 235 519

Fax  
03.86.21.67.67

contact@nievrehabitat.com  
www.nievrehabitat.com

Nevers,  
Le 18 septembre 2014

Dossier de candidature : Appel à projets 10 000 logements HLM accompagnés  
Pièce 1 du dossier : Plan de financement prévisionnel

**Plan de financement prévisionnel**  
« Pack Jeunes Pour le Logement Autonome »  
Nièvre Habitat

Conformément au descriptif du projet,  
Le plan de financement prévisionnel du présent projet est le suivant :

Année N :

**Plan de financement prévisionnel Nièvre Habitat Année N**

Dépenses		Recettes		
Diagnostic CLA	600 €	Nièvre habitat	19%	3 000 €
Subvention FJT pour prestation d'accompagnement individuel dans le logement	2 000 €	Etat USH Appel à projets 10 000	57%	8 800 €
Accompagnement gestion locative organisme	4 800 €	Bailleurs HLM (LOGIVIE, Coopération et Famille, ICF)	23%	3 600 €
Logement pédagogique : mobilisation du logement	6 000 €			
Subvention association pour prestation dans le logement pédagogique : ateliers et chantiers	2 000 €			
	<b>15 400 €</b>			<b>15 400 €</b>

Année N + 1 :

**Plan de financement prévisionnel Nièvre Habitat année N + 1**

Dépenses		Recettes		
Diagnostic CLA	600 €	Nièvre habitat	19%	3 000 €
Financement prestation FJT d'accompagnement individuel dans le logement	2 000 €	Etat USH Appel à projets 10 000	52%	8 000 €
Accompagnement gestion locative organisme	4 800 €	Bailleurs HLM (LOGIVIE, Coopération et Famille, ICF)	23%	3 600 €
Logement pédagogique : mobilisation du logement	6 000 €	Nevers Agglomération	5%	800 €
Subvention association pour prestation dans le logement pédagogique : ateliers et chantiers	2 000 €			
	<b>15 400 €</b>			<b>15 400 €</b>

Le **PRESIDENT**,  
**Jacques LEGRAIN**





## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Pièce 2 du dossier : Attestation de non commencement

Je soussigné, Jacques LEGRAIN, Président de Nièvre Habitat,

**Atteste sur l'honneur que l'opération suivante n'a pas connu de début d'exécution au sens des dispositions du décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 :**

Nature de la subvention sollicitée :

Participation à la mise en place du « Pack Jeunes Pour le Logement Autonome »

Intitulé de l'opération :

Dispositif d'accompagnement des jeunes de Foyers de Jeunes Travailleurs vers le logement autonome

Coût prévisionnel du projet pour Nièvre Habitat :

Année N : 15 400 € TTC

Année N+1 : 15 400 € TTC

Montant de la subvention sollicitée :

Année N : 8 800 € TTC

Année N+1 : 8 000 € TTC

Dans le cas où le projet débiterait avant la notification de la décision de l'USH et de l'Etat, je m'engage à vous en informer.

Fait à Nevers, le 18 septembre 2014.

Le Président,  
Jacques LEGRAIN



Monsieur le Délégué Général de l'Union Sociale  
pour l'Habitat  
Madame la Directrice Régionale de  
l'Environnement, de l'Aménagement et du  
Logement de Bourgogne

Nevers,  
Le 18 septembre 2014

Dossier suivi par evelyne ROSSET

Objet : Candidature à l'Appel à Projets 10 000 Logements HLM accompagnés

Monsieur le Délégué Général, Madame la Directrice Régionale,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous transmettre la candidature du projet de

« PACK JEUNES POUR LE LOGEMENT AUTONOME »

à l'appel projets 10 000 logements HLM accompagnés.

Fruit d'un large travail partenarial, cette candidature constitue une **réponse collective des acteurs neversois** coordonnée par Nevers Agglomération.

Afin de mettre en œuvre ce projet innovant, COOPERATION ET FAMILLE sollicite la participation financière de l'USH et de l'Etat à hauteur de :

- 2 200 € TTC la première année du projet
- 2 000 € TTC la deuxième année du projet

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué Général, Madame la Directrice Régionale, l'expression de ma haute considération.

**LA CHEF d'AGENCE**

Evelyne ROSSET



Nevers,  
Le 18 septembre 2014

Dossier de candidature : Appel à projets 10 000 logements HLM accompagnés  
**Pièce 1 du dossier : Plan de financement prévisionnel**

**Plan de financement prévisionnel**  
« Pack Jeunes Pour le Logement Autonome »  
COOPERATION ET FAMILLE

Conformément au descriptif du projet,  
Le plan de financement prévisionnel du présent projet est le suivant :

Année N :

Plan de financement prévisionnel Coopération et Famille année N				
Dépenses		Recettes		
Diagnostic CLA	600 €	Coopération et famille	35%	1 200 €
Subvention FJT pour prestation d'accompagnement individuel dans le logement	500 €	Etat USH Appel à projets 10 000	65%	2 200 €
Accompagnement gestion locative organisme	1 200 €			
Subvention Nièvre Habitat pour logement pédagogique : mobilisation du logement	600 €			
Subvention association pour prestation dans le logement pédagogique : ateliers et chantiers	500 €			
<b>3 400 €</b>		<b>3 400 €</b>		

Année N + 1 :

Plan de financement prévisionnel Coopération et Famille année N+1				
Dépenses		Recettes		
Diagnostic CLA	600 €	Coopération et famille	35%	1 200 €
Financement prestation FJT d'accompagnement individuel dans le logement	500 €	Etat USH Appel à projets 10 000	59%	2 000 €
Accompagnement gestion locative organisme	1 200 €	Nevers Agglomération	6%	200 €
Logement pédagogique : mobilisation du logement	600 €			
Subvention association pour prestation dans le logement pédagogique : ateliers et chantiers	500 €			
<b>3 400 €</b>		<b>3 400 €</b>		

LA CHEF d'AGENCE  
EVELYNE ROSSET





## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

### Pièce 2 du dossier : Attestation de non commencement

Je soussigné, Evelyne ROSSET , Chef d'Agence

**Atteste sur l'honneur que l'opération suivante n'a pas connu de début d'exécution au sens des dispositions du décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 :**

Nature de la subvention sollicitée :

Participation à la mise en place du « Pack Jeunes Pour le Logement Autonome »

Intitulé de l'opération :

Dispositif d'accompagnement des jeunes de Foyers de Jeunes Travailleurs vers le logement autonome

Coût prévisionnel du projet pour Coopération et Famille :

Année N : 3 400 € TTC

Année N+1 : 3 400 € TTC

Montant de la subvention sollicitée :

Année N : 2 200€ TTC

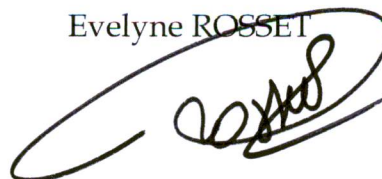
Année N+1 : 2 000 € TTC

Dans le cas où le projet débiterait avant la notification de la décision de l'USH et de l'Etat, je m'engage à vous en informer.

Fait à Nevers, le 18 SEPTEMBRE 2014

LA CHEF d'AGENCE

Evelyne ROSSET



Monsieur le Délégué Général de l'Union  
Sociale pour l'Habitat  
Madame la Directrice Régionale de  
l'Environnement, de l'Aménagement et du  
Logement de Bourgogne

Lyon,  
Le 19 septembre 2014

Dossier suivi par Catherine ROYON

☎ 04. 37. 44. 31. 53.

Objet : Candidature à l'Appel à Projets 10 000 Logements HLM accompagnés

Monsieur le Délégué Général, Madame la Directrice Régionale,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous transmettre la candidature du projet de

« PACK JEUNES POUR LE LOGEMENT AUTONOME »

à l'appel projets 10 000 logements HLM accompagnés.

Fruit d'un large travail partenarial, cette candidature constitue une **réponse collective des acteurs neversois** coordonnée par Nevers Agglomération.

Afin de mettre en œuvre ce projet innovant, ICF sollicite la participation financière de l'USH et de l'Etat à hauteur de :

- 2 200 € TTC la première année du projet
- 2 000 € TTC la deuxième année du projet

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué Général, Madame la Directrice Régionale, l'expression de ma haute considération.

Le Directeur d'agence,  
Jérôme DRELU



Lyon, le 19 septembre 2014

Dossier de candidature : Appel à projets 10 000 logements HLM accompagnés  
Pièce 1 du dossier : Plan de financement prévisionnel

**Plan de financement prévisionnel**  
« Pack Jeunes Pour le Logement Autonome »  
ICF

Conformément au descriptif du projet,  
Le plan de financement prévisionnel du présent projet est le suivant :

Année N :

Plan de financement prévisionnel ICF année N				
Dépenses		Recettes		
Diagnostic CLA	600 €	ICF	35%	1 200,00 €
Subvention FJT pour prestation d'accompagnement individuel dans le logement	500 €	Etat USH Appel à projets 10 000	65%	2 200,00 €
Accompagnement gestion locative organisme	1 200 €			
Subvention Nièvre Habitat pour logement pédagogique : mobilisation du logement	600 €			
Subvention association pour prestation dans le logement pédagogique : ateliers et chantiers	500 €			
	<b>3 400 €</b>			<b>3 400 €</b>

Année N + 1 :

Plan de financement prévisionnel ICF année N+1				
Dépenses		Recettes		
Diagnostic CLA	600 €	ICF	35%	1 200 €
Financement prestation FJT d'accompagnement individuel dans le logement	500 €	Etat USH Appel à projets 10 000	59%	2 000 €
Accompagnement gestion locative organisme	1 200 €	Nevers Agglomération	6%	200 €
Logement pédagogique : mobilisation du logement	600 €			
Subvention association pour prestation dans le logement pédagogique : ateliers et chantiers	500 €			
	<b>3 400 €</b>			<b>3 400 €</b>

Le Directeur d'agence,  
Jérôme ORFLU

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Pièce 2 du dossier : Attestation de non commencement

Je soussigné, Jérôme ORELU, Directeur d'agence ICF HABITAT Sud-Est Méditerranée,

**Atteste sur l'honneur que l'opération suivante n'a pas connu de début d'exécution au sens des dispositions du décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 :**

Nature de la subvention sollicitée :

Participation à la mise en place du « Pack Jeunes Pour le Logement Autonome »

Intitulé de l'opération :

Dispositif d'accompagnement des jeunes de Foyers de Jeunes Travailleurs vers le logement autonome

Coût prévisionnel du projet pour ICF :

Année N : 3 400 € TTC

Année N+1 : 3 400 € TTC

Montant de la subvention sollicitée :

Année N : 2 200€ TTC

Année N+1 : 2 000 € TTC

Dans le cas où le projet débuterait avant la notification de la décision de l'USH et de l'Etat, je m'engage à vous en informer.

Fait à Lyon, le 19 septembre 2014

Le Directeur d'agence,  
Jérôme ORELU

